

16ème législature

| | | |
|--|--|---|
| Question N° : 3159 | De Mme Pascale Bordes (Rassemblement National - Gard) | Question écrite |
| Ministère interrogé > Santé et prévention | | Ministère attributaire > Santé et prévention |
| Rubrique >maladies | Tête d'analyse >Prise en charge du glioblastome | Analyse > Prise en charge du glioblastome. |
| Question publiée au JO le : 15/11/2022 Date de changement d'attribution : 23/04/2024 Date de renouvellement : 23/05/2023 Date de renouvellement : 29/08/2023 Date de renouvellement : 05/12/2023 Date de renouvellement : 12/03/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat) | | |

Texte de la question

Mme Pascale Bordes interroge M. le ministre de la santé et de la prévention concernant la prise en charge du glioblastome en France. Alors que de nouvelles solutions thérapeutiques contribuent à améliorer significativement l'espérance de vie des patients atteints de ce cancer rare, celles-ci restent à ce jour inaccessibles pour les patients français. La Haute Autorité de santé a pourtant rendu un avis positif depuis un an, de même que les États-Unis d'Amérique, l'Allemagne et la Suisse depuis plus de dix ans. Ce retard paraît difficilement explicable, alors que le Gouvernement a fait de la lutte contre le cancer une politique de santé prioritaire. Elle souhaite donc connaître les raisons de cette inaccessibilité ainsi que les mesures envisagées par le Gouvernement en matière de prise en charge du glioblastome.